

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 544**26 mai 2004****SOMMAIRE**

Adeo Management S.A., Luxembourg	26089	Global Bond Management S.A., Luxembourg	26082
Adeo Management S.A., Luxembourg	26089	Harrow Holdings S.A., Luxembourg	26098
Advance Solution Holding S.A., Luxembourg	26107	Harrow Holdings S.A., Luxembourg	26098
Alexis Project Contractors S.A., Luxembourg	26103	HFIN S.A., Luxembourg	26105
Alexis Project Contractors S.A., Luxembourg	26103	Holding for Technological Innovations S.A., Luxembourg	26102
All Mechanics Trading S.A., Luxembourg	26100	Immoamsterdam S.A., Luxembourg	26110
All Mechanics Trading S.A., Luxembourg	26100	Interconstruct S.A.H., Luxembourg	26079
Andrew Corporation Holding S.A., Luxembourg	26096	Iron Tex S.A., Luxembourg	26095
Anna Mining Machinery, S.à r.l., Luxembourg	26108	Iron Tex S.A., Luxembourg	26095
Anna Mining Machinery, S.à r.l., Luxembourg	26108	L.C.S.H. S.A., Luxembourg	26105
Anna Mining Machinery, S.à r.l., Luxembourg	26108	Lagfin S.A., Luxembourg	26109
Bemar Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26106	Lagonda Investments S.A., Luxembourg	26099
Benodec S.A.H., Luxembourg	26079	Lagonda Investments S.A., Luxembourg	26099
Capitol Group S.A., Luxembourg	26107	LGSP, Lëtzebuergesch Gesellschaft fir Sozialpsychiatrie, A.s.b.l., Luxembourg	26068
Celico, S.à r.l., Luxembourg	26066	Libelux S.A., Luxembourg	26096
Celico, S.à r.l., Luxembourg	26066	Matelec, S.à r.l., Rodange	26089
Cemfin S.A., Luxembourg	26107	Metal Finance S.A., Luxembourg	26085
CNR International (Luxembourg) S.A., Münsbach	26100	Metal Finance S.A., Luxembourg	26088
CNR International (Luxembourg) S.A., Münsbach	26102	Moneyline Telerate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	26108
Consulting Group Global Capital Markets Funds (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	26106	Primus, Sicav, Luxembourg	26092
Danube Holding S.A., Luxembourg	26111	Provence Investissements S.A., Luxembourg	26078
Deutsche Postbank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg, Senningerberg	26111	Provence Investissements S.A., Luxembourg	26078
Deutsche Postbank Aktiengesellschaft Niederlassung Luxembourg, Senningerberg	26111	Provence Investissements S.A., Luxembourg	26078
Eden Partners S.A., Luxembourg	26106	Que Pasa, S.à r.l., Luxembourg	26097
Edmarte S.A., Luxembourg	26071	Que Pasa, S.à r.l., Luxembourg	26098
Entreprise Jean Fortunato, S.à r.l., Hesperange	26109	Quick T. Central T., Quick Transports, Central Taxi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26091
Eurotecnica Group S.A., Luxembourg	26107	Quick T. Central T., Quick Transports, Central Taxi, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26092
Faucon Industries S.A.H., Luxembourg	26070	R&M Bâtiment et Isolation, S.à r.l., Luxembourg	26105
Faucon Industries S.A.H., Luxembourg	26070	Ronndriesch 2 S.A., Luxembourg	26110
Faucon Industries S.A.H., Luxembourg	26070	Ronndriesch 3 S.A., Luxembourg	26110
Faucon Industries S.A.H., Luxembourg	26103	Sanpaolo WM Luxembourg S.A., Luxembourg	26104
Felofin Holding S.A., Luxembourg	26080	Sanpaolo WM Luxembourg S.A., Luxembourg	26104
Finarom Holding S.A., Luxembourg	26112	SEB Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	26096
Forfin S.A., Luxembourg	26107	SIPG S.A., Luxembourg	26092
Galinvest S.A., Luxembourg	26106	Société Commerciale Industrielle et Technique	
General European Investment Group S.A., Luxembourg	26104		

(S.C.I.T.) S.A., Luxembourg	26109	thermo haus, S.à r.l., Niederanven	26076
Société Investissement Hurlé-Vents S.A., Luxembourg	26112	UHS Health Partners, S.à r.l., Luxembourg	26093
Société Investissement Hurlé-Vents S.A., Luxembourg	26112	Vimo S.A., Kehlen	26099
Sofimo S.A.H., Luxembourg	26105	Vimo S.A., Kehlen	26106
Sungard Invest S.A., Luxembourg	26066	Welcome to Orange Country Holding S.A., Luxembourg	26091
Think Ahead S.A., Luxembourg	26105	Yum! International Participations, S.à r.l., Luxembourg	26077
Trellinvest S.A., Senningerberg	26071	Zemira S.A., Luxembourg	26067

SUNGARD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.232.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 mars 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Alberto Giacobbo, expert-comptable, demeurant à Vicenza (I),

ont été réélus Administrateurs pour une durée d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Est élu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00891. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029249.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CELICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.090.243,16 EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.683.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01365, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour la société

Signature

(029367.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CELICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.090.243,16 EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 67.683.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 décembre 2003

3. L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029366.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ZEMIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.746.

L'an deux mille quatre, le trois mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée ZEMIRA S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 70.746,

constituée par acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven en date du 28 juin 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 35205.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19/21, Bld du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cristobalina Moron employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs des procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de la société sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, MONTBRUN (REVISION), S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

signé: F. Cavalli, P. Mariotti, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, vol. 142S, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J. Delvaux.

(028867.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**LGSP, LETZEBUERGESCH GESELLSCHAFT FIR SOZIALPSYCHIATRIE,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1421 Luxembourg, 34, rue de Dormans.
R. C. Luxembourg F 472.

—
STATUTS

En date du trente mars de l'an deux mille quatre, les soussigné(e)s, membres fondateurs et tous ceux qui ultérieurement en deviendront membres, constituent entre eux une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et 4 mars 1994, et les présents statuts.

I. Dénomination - Siège - Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de LËTZEBUERGESCH GESELLSCHAFT FIR SOZIALPSYCHIATRIE A.s.b.l., abrégé LGSP, A.s.b.l. (Luxemburgische Gesellschaft für Soziale Psychiatrie - Société Luxembourgeoise de Psychiatrie Sociale).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Par décision majoritaire du Conseil d'Administration, il peut être transféré ultérieurement à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet la promotion d'une psychiatrie communautaire, humaine et sociale au Grand-Duché de Luxembourg. Celle-ci sera orientée selon les besoins psychiques et sociaux de chaque individu concerné. Elle sera basée sur un dialogue constructif et de respect mutuel entre professionnels, usagers et entourage familial. L'usager en soins psychiatriques sera considéré en tant qu'interlocuteur à part entière avec les mêmes droits et obligations que tout autre citoyen.

Elle sera amenée à réaliser cet objet en interpellant des représentants communaux, nationaux et internationaux actifs dans le milieu médical, paramédical, thérapeutique, social, juridique et politique. En tenant compte des expériences scientifiques et pratiques existantes, elle aura comme tâche de faire évoluer les soins psychiatriques tant au niveau de la prévention, du diagnostic, de la prise en charge, du suivi quotidien ainsi que de l'aide à l'autonomie et de la réhabilitation dans le milieu le plus favorable aux intérêts de l'individu.

Afin d'atteindre ce but l'association devra par un travail critique et par des initiatives diverses entraîner des changements au niveau thérapeutique, des structures médicales et organisationnelles existantes ainsi que des lois, décrets et règlements qui constituent un obstacle à une psychiatrie sociale et communautaire. Pour cela elle est prête à assumer la gestion et le fonctionnement des institutions nécessaires allant dans ce sens. Elle aura comme tâche la promotion et la mise en place de formations continues, pluridisciplinaires et professionnelles. L'association se réserve le droit d'entreprendre toute activité quelconque qui soit en faveur des usagers en soins psychiatriques.

Elle apportera son soutien et sa participation à toute action commune émanant des divers groupes professionnels, disciplines confondues, ainsi que de toutes les institutions, associations et groupements nécessaires à la réalisation des objectifs précités.

Art. 4. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

II. Membres

Art. 5. L'association est composée de membres effectifs, de membres adhérents, de membres d'honneur et de membres donateurs.

Peut devenir membre effectif toute personne physique ou morale poursuivant les buts énoncés dans l'objet des présents statuts tel que professionnels de la santé, (ex-)usagers de soins psychiatriques ainsi que leur entourage familial ou amical proche.

Peut devenir membre adhérent toute personne physique ou morale apportant son soutien moral ou matériel à l'association et souhaitant être régulièrement informée de ses activités.

Le nombre de membres effectifs est illimité avec un minimum de trois.

Art. 6. La qualité de membre effectif s'acquiert par décision à vote majoritaire du Conseil d'Administration, sur demande écrite ou verbale du requérant.

Tout membre effectif est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission écrite au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit de suspendre les droits d'un membre effectif pour tout manquement grave entravant les objectifs de l'association ou allant à l'encontre des présents statuts et du règlement interne. L'Assemblée Générale subséquente statuera à la majorité des deux tiers des voix sur l'exclusion des membres effectifs ainsi suspendus.

Est considérée comme membre adhérent toute personne s'étant acquittée du montant de la cotisation annuelle.

Art. 7. Le montant de la cotisation annuelle est fixé sur proposition du Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale. Celui-ci ne pourra être supérieur à 250,- euros sur la base de l'indice 100 (1948).

III. Assemblée Générale et Conseil d'Administration

Art. 8. Les attributions de l'Assemblée Générale sont réglées par les articles 4 et 12 de la loi de 1928 telle qu'elle a été modifiée, incluant les points suivants:

1. la modification des statuts et règlement interne,
2. la nomination et la révocation des administrateurs ainsi que de deux réviseurs de caisse,
3. l'approbation des budgets et des comptes,
4. la fixation de la cotisation annuelle,
5. la prise en revue des activités entreprises et activités futures,
6. la dissolution de l'association.

Art. 9. L'Assemblée Générale, qui se compose de tous les membres effectifs, se réunit au moins une fois par an dans les quatre mois qui suivent la clôture du bilan. Les membres adhérents, d'honneur et donateurs peuvent assister à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Les membres seront convoqués par écrit à l'Assemblée Générale, au moins dix jours avant la date fixée. L'ordre du jour doit être joint à la convocation.

Chaque membre effectif dispose d'un seul droit de vote. Il peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre associé. Chaque associé peut au maximum représenter deux membres.

Sauf cas exceptionnels prévus par les présents statuts, les résolutions sont prises à la simple majorité des membres présents. Les délibérations de l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par les voies et les moyens à décider par le Conseil d'Administration.

Art. 10. L'Association est gérée par un Conseil d'Administration composé au minimum de trois membres et de treize membres au maximum. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de un an. Les membres effectifs sont électeurs et éligibles.

En cas de vacance d'un mandat (démission, décès, exclusion ou autre), le Conseil d'Administration pourra coopter parmi les membres effectifs un administrateur provisoire jusqu'à l'assemblée générale subséquente.

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour la gestion journalière des affaires politiques, administratives et financières de l'association. Il désignera parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il doit être convoqué si la majorité des administrateurs l'exige. Les décisions du conseil sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant est décisive. Le conseil ne pourra statuer que si la moitié des administrateurs sont présents.

Le procès-verbal des réunions est dressé et signé par le secrétaire et contresigné par le président ainsi que un ou deux autres membres du conseil d'administration que ce dernier désigne à cette fin.

L'association se donnera un règlement interne établi par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Une commission consultative et scientifique pourra être mise en place par le Conseil d'Administration. Celle-ci sera constituée de personnalités nationales ou étrangères actives dans le domaine de la santé, de la science ou de la politique. Elle aura comme principale tâche de conseiller et d'assister le Conseil d'Administration dans ses démarches multiples.

Chaque consultant devra être membre adhérent. Il sera régulièrement informé des activités de l'association et aura une voix consultative au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale. Celui-ci ne pourra avoir le statut de membre effectif.

IV. Dispositions Générales

Art. 12. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'association seront couverts par:

- 1) les cotisations annuelles,
- 2) les aides, subventions et subsides privés et publics,
- 3) les dons privés et publics,
- 4) le produit de toute activité destinée à financer la réalisation de l'objet social,
- 5) la rétribution éventuelle de services assurés pour la réalisation de ses objectifs.

Art. 13. En cas de dissolution de l'association, le patrimoine sera transmis à des organisations poursuivant des objectifs similaires.

Art. 14. La modification des statuts est réglée par les dispositions prévues par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. L'association tiendra selon la loi du 19 décembre 2002 une comptabilité faisant apparaître un compte d'exploitation, le résultat de l'exercice et le bilan. Les comptes sont clôturés chaque année au 31 décembre et sont soumis à l'assentiment de l'Assemblée Générale. Ils sont revus par deux réviseurs de caisse qui ne peuvent être membres du Conseil d'Administration.

Art. 17. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 sont applicables à tous les cas non prévus par les présents statuts.

Lors de l'assemblée constituante après avoir approuvé les statuts ci-dessus, les membres fondateurs prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de l'association est établi au 34, rue de Dormans, L-1421 Luxembourg.
2. Par dérogation aux statuts, le premier exercice commence le 30 mars 2004 et se termine le 31 décembre 2004.
3. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à un minimum de 5 euros pour l'année 2004.
4. Sont nommés membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes:
Harald Flick, retraité, 21, rue des Remparts, Esch-sur-Alzette
Monique Haan, employée privée, 133, route de Mersch, Gosseldange
Robert Hottua, psychologue, 70, rue de Feulen, Ettelbrück
Waltraud Julien-Ziegler, infirmière psychiatrique, Im Bilser 4, Gusterath
Roland Kolber, psychologue, 133, route de Mersch, Gosseldange
Coby Kremer-Meester, infirmière psychiatrique, 34, rue de Dormans, Luxembourg
Gaston Kremer, fonctionnaire retraité, 34, rue de Dormans, Luxembourg

Tom Martins, étudiant, 14, rue des Lilas, Strassen
 Daniel Wurth, employé privé, 27, rue Michel Rodange, Luxembourg
 5. Suite à l'assemblée constituante, le Conseil d'Administration a nommé aux postes de:
 Président: n.n.
 Vice-présidente: Madame Monique Haan
 Secrétaire: Monsieur Robert Hottua
 Trésorière: Madame Waltraud Julien-Ziegler

Membres fondateurs, présents à l'assemblée constituante du 30 mars 2004:
 Flick Harald, retraité, 21, rue des Remparts, Esch-Alzette, luxembourgeois
 Haan Monique, employée privée, 133, route de Mersch, Gosseldange, luxembourgeoise
 Hottua Robert, psychologue, 70, rue de Feulen, Ettelbrück, luxembourgeois
 Julien-Ziegler Waltraud, infirmière psychiatrique, Im Bilser 4, Gusterath, allemande
 Kolber Roland, psychologue, 133, route de Mersch, Gosseldange, luxembourgeois
 Kremer-Meester Coby, infirmière psychiatrique, 34, rue de Dormans, Luxembourg, néerlandaise
 Kremer Gaston, fonctionnaire retraité, 34, rue de Dormans, Luxembourg, luxembourgeois
 Martins Tom, étudiant, 14, rue des Lilas, Strassen, luxembourgeois
 Wurth Daniel, employé privé, 27, rue Michel Rodange, Luxembourg, luxembourgeois

Fait à Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signatures.

Enregistré à Diekirch, le 8 avril 2004, réf. DSO-AP00047. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(028291.3/000/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

FAUCON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.278.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / S. Bortolus

Administrateurs

(029390.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FAUCON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.278.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / S. Bortolus

Administrateurs

(029388.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FAUCON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 53.278.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / S. Bortolus

Administrateurs

(029392.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

TRELLINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 83.677.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 16 mai 2003

L'Assemblée accepte la démission de M. Paul Albrecht de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat et décide de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Elle décide de nommer en son remplacement Mlle Geneviève Baué, employée privée, Senningerberg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour TRELLINVEST S.A.

L'Agent Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029340.3/032/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

EDMARTE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 99.817.

STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of March.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared the following:

1. SHANNAH HOLDINGS B.V., having its registered office in Naritaweg 165, BW 1043 Amsterdam, The Netherlands,

2. MADRINA (BENELUX) HOLDINGS B.V., having its registered office in Naritaweg 165, BW 1043 Amsterdam, The Netherlands,

both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, residing at Lottert (Belgium) and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing at Metz (France), acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A,

by virtue of two proxies given on March 23, 2004.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of EDMARTE S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro twenty-five cent (1.25 EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 3rd Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2005.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2004.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. SHANNAH HOLDINGS B.V., prenamed, twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine shares . . .	24,799
2. MADRINA (BENELUX) HOLDINGS B.V., prenamed, one share	1
Total: twenty-four thousand eight hundred shares	24,800

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - Mr John Cannon, Business Executive, born in Boston, Massachusetts, U.S.A. on October 13, 1962 and residing at 35 Highland Boulevard, Lynbrook, New Jersey 11563, United States of America
 - Mr Alan Goodman, Business Executive, born in New Haven, Connecticut, USA on November 10, 1968 and residing at 85 Greenwich Road Bedford, NY10506, United States of America,
 - Mr John Nashmi, Business Executive, born in Baghdad, Iraq on April 28, 1967 and residing at 61 Babcombe Drive, Thornhill, Ontario L3T 1M9 Canada.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2009:
 - PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., having its registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, RCS Luxembourg B 65.477.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. SHANNAH HOLDINGS B.V., ayant son siège social à Naritaweg 165, BW 1043 Amsterdam, Pays-Bas,
2. MADRINA (BENELUX) HOLDINGS B.V., ayant son siège social à Naritaweg 165, BW 1043 Amsterdam, Pays-Bas, les deux ici représentées par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Lottert (Belgique) et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 23 mars 2004.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EDMARTE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi jour du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. SHANNAH HOLDINGS B.V., préqualifiée, vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.799
2. MADRINA (BENELUX) HOLDINGS B.V., préqualifiée, une action	1

Total: vingt-quatre mille huit cents actions	24.800
--------------------------------------------------------	--------

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009:
 - Monsieur John Cannon, Business Executive, né à Boston, Massachusetts, USA, le 13 octobre 1962, demeurant à 35 Highland Boulevard, Lynbrook, New Jersey 11563, USA,
 - Monsieur Alan Goodman, Business Executive, né à New Haven, Connecticut, USA, le 10 novembre 1968, demeurant à 85 Greenwich Road Bedford, NY10506, USA,
 - Monsieur John Nashmi, Business Executive, né à Baghdad, Irak, le 28 avril 1967, demeurant à 61 Babcombe Drive, Thornhill, Ontario L3T 1M9 Canada
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2009: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, RCS Luxembourg B 65.477.

4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2004, vol. 427, fol. 26, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 mars 2004.

H. Hellinckx.

(027272.3/242/296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2004.

thermo haus, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 74.172.

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée thermo haus, S.à r.l., ayant son siège social à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves, inscrite au Registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.172, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C de 2000, page 16652.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Risch, employé privé, demeurant à L-7330 Heisdorf, 75, rue de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Addabbo, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Cession par Monsieur Luc Risch de 49 parts sociales de la société thermo haus, S.à r.l., à Monsieur Giovanni Addabbo.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Remarque préliminaire

Suivant cession de parts sociales sous seing privé datée du 27 novembre 2002, Monsieur Luc Risch avait cédé cinquante et une parts sociales de la société à responsabilité limitée thermo haus, S.à r.l., à Monsieur Giovanni Addabbo. Suite à cette cession de parts, les parts sociales se répartissent comme suit:

Monsieur Luc Risch.	49 parts sociales
Monsieur Giovanni Addabbo	51 parts sociales

Première résolution

Cession de parts sociales

Monsieur Luc Risch, employé privé, demeurant à L-7330 Heisdorf, 75, rue de Luxembourg, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit; à Monsieur Giovanni Addabbo, employé privé, demeurant à L-4437 Soleuvre, 200, rue de Differdange, ce acceptant; quarante-neuf (49) parts sociales de la société à responsabilité limitée thermo haus, S.à r.l., prédésignée; pour et moyennant le prix total de EUR 15.000,- (quinze mille euros), payable en cinq mensualités de EUR 3.000,- (trois mille euros) chacune sans délai de paiement.

Ensuite Monsieur Luc Risch et Monsieur Giovanni Addabbo, prénommés, agissant en leur qualité de gérants de la société thermo haus, S.à r.l., déclarent accepter la cession de parts ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Suite à la cession de parts sociales ci-avant documentée, les parts sociales de la société thermo haus, S.à r.l., sont toutes détenues par Monsieur Giovanni Addabbo, prénommé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Risch, R. Uhl, G. Addabbo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, vol. 20CS, fol. 51, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2004.

J. Elvinger.

(028815.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

**YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.).**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.447.

In the year two thousand and four, on the tenth day of March.
Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL Ltd, having its registered office at Ugland House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium), by virtue of a proxy established under private seal on the 9th day of March 2004. The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole partner of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 73.447, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 20, 1999 published in the Mémorial, Recueil C no. 178 of February 29, 2000 and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of November 13, 2003 not yet published in the Mémorial.

II. The Company's share capital is set at one billion five hundred seventy-seven million two hundred ninety-two thousand five hundred Euros (EUR 1,577,292,500.-) divided into sixty-three million ninety-one thousand seven hundred (63,091,700) shares of twenty five Euros (EUR 25.-) each

III. The sole shareholder resolves to change the company's name to YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. As a consequence, Article 4 of the articles of Incorporation will be read as follows:

«The company will have the name YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.»

IV. The sole shareholder accepts the resignation of one member of the board of managers, Mr Larry Roberts, and grants discharge to the resigning manager for the exercise of his mandate.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present notarial deed are estimated at two thousand Euros (EUR 2,000.-)

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL Ltd., avec siège social à Ugland House, P.O. Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 mars 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de TRICON INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., R. C. Luxembourg B 73.447, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil n° 178 du 29 février 2000, lesquels statuts ont été dernièrement amendés par un acte du notaire instrumentant en date du 13 novembre 2003, non encore publié au Mémorial.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard cinq cent soixante-dix-sept million deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cent euros (EUR 1.577.292.500,-) représenté par soixante-trois million quatre-vingt et onze mille sept cent (63.091.700) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l. En conséquence, l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«La société a comme dénomination YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l.

IV. L'associé unique prend acte de la démission d'un membre du conseil de gérance, Monsieur Larry Roberts, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, vol. 142S, fol. 90, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

J. Elvinger.

(028811.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00293, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029036.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029073.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 44.150.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2004.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de ALPMANN HOLDINGS Ltd de son mandat d'Administrateur. Décharge lui est donnée.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur et Administrateur-Délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2010.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour PROVENCE INVESTISSEMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029058.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

INTERCONSTRUCT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 17.139.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2004 que:

1. le siège a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;

2. ont été nommés

a) nouveaux administrateurs:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Mademoiselle Sandra Bortolus, employée priviée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de Messieurs Mathis Hengel, Nico Schaeffer et Dirk Foitzik;

b) a été nommé commissaire aux comptes

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

en remplacement de FIDU-CONCEPT, S.à r.l.,

pour une période de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06674. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028861.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

BENODEC, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.979.

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée BENO-DEC avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 21.979,

constituée suivant acte notarié reçu par Maître Marc Elter le 18 septembre 1984, publié au Mémorial C de 1984, page 13425, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 10899.

L'assemblée est présidée par Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Véronique Schmickrath, licenciée en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, une fois signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés signées ne varient par les comparants à l'acte, resteront également annexées au présent acte.

II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées:

- au Mémorial n° 146 du 5 février 2004 et n° 220 du 24 février 2004;

- au Letzebuurger Journal n° 24 du 5 février 2004 et n° 36 du 21 février 2004;

- au Tageblatt n° 30 du 5 février 2004 et n° 45 du 24 février 2004;

Les numéros justificatifs de ces avis et publications sont déposés sur le bureau.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des statuts:

«Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, il est de convention expresse que le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

2. Modification de l'article 19 des statuts par ajout, après le deuxième paragraphe, de la phrase suivante:

«Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, il est de convention expresse que les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.»

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 28 janvier 2004 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il résulte de la liste de présence que 74 actions sur les 1.200 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, il est de convention expresse que le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer dans l'article 19 des statuts, après le deuxième paragraphe, la phrase suivante:

«Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, il est de convention expresse que les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a levé la séance.

Evaluation - Déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 850,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Fleming, C. Evrard, V. Schmickrath, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 93, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

J. Delvaux.

(028879.3/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

FELOFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 41.415.

L'an deux mille quatre, le huit mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée FELOFIN HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au R. C. Luxembourg sous la section B et le numéro 41.415,

constituée aux termes d'un acte reçu par M^e Alphone Lentz, notaire de résidence à Remich, le 23 septembre 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 29055, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par assemblée (conversion en Euro) sous seing privé du 28 juillet 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 605.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta Demarinis, employée privée, Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Le président désigne comme secrétaire M. Gianpiero Saggi, employé privé, 29, avenue Monterey, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta Demarinis, précitée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Increase of the subscribed capital by EUR 2,330,881.02 (two million three hundred thirty thousand eight hundred eighty-one Euros and two Cents) to bring it from its present amount of EUR 2,169,118.98 (two million one hundred sixty-nine thousand one hundred eighteen and 98 cents) to EUR 4,500,000.00 (four million five hundred thousand Euros) without issuance of new shares but only by the increase of the value of the 840,000 existing shares;

2. Pro-rata subscription and full payment by the old shareholders;

3. Annulment of the existing shares and issue of 2,250,000 (two million two hundred fifty thousand) new shares to distribute to the shareholders as follows: seventy-five new shares for twenty-eight old shares, the differences shall be regulated between the parties;

4. Attribution to the company shares of a par value of EUR 2.00 (two) each;

5. Subsequent amendment of article 5 of the by law;

6. Miscellaneous.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.330.881,02 (deux millions trois cent trente mille huit cent quatre-vingt-un Euros et deux Eurocents),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.169.118,98 (deux millions cent soixante-neuf mille cent dix-huit Euros quatre-vingt-dix-huit Eurocents) à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille Euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation du pair comptable des 840.000 (huit cent quarante mille) actions existantes à due concurrence, à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

Souscription

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, ici représentés par Mme Concetta Demarinis, précitée,

en vertu de deux procurations données le 19 février 2004, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels actionnaires déclarent souscrire à la totalité de l'augmentation de capital de capital, savoir EUR 2.330.881,02 (deux millions trois cent trente mille huit cent quatre-vingt-un Euros et deux Eurocents), et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total EUR 2.330.881,02 (deux millions trois cent trente mille huit cent quatre-vingt-un Euros et deux Eurocents), de sorte que ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de remplacer les 840.000 (huit cent quarante mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale, représentatives du capital social de la société,

par 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) par action,

à attribuer aux actionnaires à raison de 75 actions nouvelles pour 28 actions anciennes, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, et suite l'arrivée à échéance du capital autorisé, de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 4.500.000,- (quatre millions cinq cent mille Euros), représenté par 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 26.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Demarinis, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2004, vol. 142S, fol. 82, case 3. – Reçu 23.308,81 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

J. Delvaux.

(028885.3/208/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.981.

In the year two thousand and four, on the twelfth day of the month of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., société anonyme having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, notary, on 24th May, 1988, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the «Mémorial»), number 166 on 18th June, 1988.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Edmond Schroeder on 10th August, 1988, published in the Mémorial number 299, on 12th November, 1988.

The meeting was presided over by Ms Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Antonios Nezeritis, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. all the shares outstanding as shown by the attendance list were represented, so that the meeting could be held without prior notice. The said list signed by the proxy holder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary, will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the said attendance list that all shares in issue are represented at the present general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is as follows:

- amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management (within the meaning of article 91 of the law of 20th December, 2002 on collective investment undertakings) of one or more mutual investment funds (the «Funds») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Funds.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of certificates of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the part II of the law of 20th December, 2002 on collective investment undertakings.»

- amendment of Articles 4, 8, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 21 and 24 of the Articles of Incorporation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

It is resolved to amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Corporation so as to read as follows:

«The purpose of the Corporation is the creation, administration and management (within the meaning of article 91 of the law of 20th December, 2002 on collective investment undertakings) of one or more mutual investment funds (the «Funds») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided co-proprietorship interests in the Funds.

The Corporation shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfer in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of certificates of the Funds, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Funds. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Chapter 14 of the law of 20th December, 2002 on collective investment undertakings.»

Second resolution

It is resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation which shall read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other locality in any other address within Luxembourg City by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the board of directors may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.»

Third resolution

It is resolved to amend Article 8 of the Articles of Incorporation by deleting the wording «and for the first time in 1989».

Fourth resolution

It is resolved to amend Article 10 of the Articles of Incorporation by deleting the wording «or the statutory auditor».

Fifth resolution

It is resolved to amend Article 11 by deleting the third paragraph and the wording «and the statutory auditor».

Sixth resolution

It is resolved to amend Article 15 of the Articles of Incorporation by replacing the terms «BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG» by «DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG» and by inserting the following wording at the end of the third paragraph:

«, unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.»

Seventh resolution

It is resolved to amend Article 18 so as to read as follows:

«The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an independent and external auditor (réviseur d'entreprises indépendant). The independent and external auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The independent and external auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent and external auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.»

Eighth resolution

It is resolved to amend Article 19 of the Articles of Incorporation by deleting the wording «and each statutory auditor».

Ninth resolution

It is resolved to amend Article 20 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st day of September of each year and shall terminate on the 31st day of August of the next year.»

Tenth resolution

It is resolved to amend article 21 of the Articles of Incorporation by replacing the terms «Luxembourg francs» by «Euro».

Eleventh resolution

It is resolved to amend Article 24 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the Luxembourg law of 20th December, 2002 governing collective investment undertakings.»

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., société anonyme ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire, en date du 24 mai 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 166 en date du 18 juin 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu par le notaire Maître Edmond Schroeder en date du 10 août 1988 et publié au Mémorial numéro 299 en date du 12 novembre 1988.

L'assemblée est présidée par Mlle Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné en qualité de secrétaire M. Antonios Nezeritis, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu en qualité de scrutateur M. Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ensemble des actions émises, telles que renseignées sur la liste de présence, sont représentées, de telle sorte que l'assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable. Ladite liste, signée par le mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour est le suivant:

- modification de l'article 3 des statuts de la société, de manière à lire:

«L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif) d'un ou plusieurs fonds commun de placement (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des propriétaires de certificats des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

- modification des articles 4, 8, 10, 11, 15, 18, 19, 20, 21 et 24 des statuts de la Société.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée, celle-ci décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante:

«L'objet de la société est la constitution, l'administration et la gestion (au sens de l'article 91 de la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif) d'un ou plusieurs fonds commun de placement (les «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise dans ces Fonds.

La société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion des Fonds. Elle pourra, pour compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toutes inscriptions et transferts en son nom et au nom des tiers dans les registres d'actions ou d'obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte des Fonds et des propriétaires de certificats des Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

La société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à toute adresse à Luxembourg-Ville par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le Conseil d'Administration pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier l'article 8 des statuts en supprimant le libellé «et pour la première fois en 1989».

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts par la suppression du libellé «ou le commissaire».

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 11 des statuts par la suppression du troisième paragraphe et du libellé «et le commissaire».

Sixième résolution

Il est décidé de modifier l'article 15 des statuts en remplaçant les termes «BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG» par «DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG» et en ajoutant le libellé suivant à la fin du troisième paragraphe:

« , à moins que cet «intérêt personnel» ne soit considéré comme conflictuel par la législation et la réglementation applicables.»

Septième résolution

Il est décidé de modifier l'article 18 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un réviseur d'entreprises indépendant. Le réviseur d'entreprises indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises indépendant restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises indépendant en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.»

Huitième résolution

Il est décidé de modifier l'article 19 des statuts par la suppression des termes «et chaque commissaire».

Neuvième résolution

Il est décidé de modifier l'article 20 qui se lira désormais comme suit:

«L'exercice social commencera le 1^{er} septembre de chaque année et se terminera le 31 août de l'année suivante.»

Dixième résolution

Il est décidé de modifier l'article 21 des statuts en remplaçant les termes «francs luxembourgeois» par «Euro».

Onzième résolution

Il est décidé de modifier l'article 24 qui aura désormais la teneur suivante:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes personnes comparantes, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Moessner, A. Nezeritis, J.-P. Mernier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2004, vol. 142S, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

J. Elvinger.

(029245.3/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 12.573.

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme METAL FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte le 30 octobre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3 du 8 janvier 1975.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus les:

- 11 octobre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 267 du 29 novembre 1976,

- 7 février 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 7 mars 1985, et 12 mai 1997, publié au Mémorial C n° 626 du 10 novembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Nathalie Schroeder, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Bressan, employée privée à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

1) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence

ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille trois cent quatre-vingt-six (3.386) actions représentant l'intégralité du capital sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social en euro de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 83.936,74 (quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-six euros et soixante-quatorze cents).

3.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 713,26 (sept cent treize mille euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 83.936,74 (quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-six euros et soixante-quatorze cents) à EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros). Le capital est désormais fixé à EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros), représenté par 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

5.- Fixation d'un nouveau capital autorisé pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros) à EUR 253.950,- (deux cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros), et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6.- Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

7.- Remplacement de l'article 5 des statuts par les articles suivants:

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

8.- Introduction d'un nouvel article relatif à l'autorisation pour le Conseil d'Administration à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

9.- Suppression de l'article 9 relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale.

10.- Refonte complète des statuts et renumérotation des articles.

11.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la suppression de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en euro de sorte que le capital s'élève désormais à EUR 83.936,74 (quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-six euros et soixante-quatorze cents).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 713,26 (sept cent treize mille euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 83.936,74 (quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-six euros et soixante-quatorze cents) à EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros) par incorporation de résultats reportés sans création d'actions nouvelles.

La preuve de l'existence et du montant de ces résultats reportés a été apportée au notaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros). Le capital est désormais fixé à EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros), représenté par 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer un nouveau capital autorisé pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros) à EUR 253.950,- (deux cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros), et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

Septième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'article 5 des statuts par le texte des articles repris à l'ordre du jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'introduire un nouvel article relatif à l'autorisation pour le Conseil d'Administration à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 9 relatif au dépôt préalable des actions à l'assemblée générale.

Dixième résolution

L'assemblée décide, en conséquence de toutes les résolutions qui précèdent, de procéder à une refonte complète des statuts et à la renumérotation des articles, pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de METAL FINANCE S.A.

Cette société a son siège à Luxembourg.

La société a une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et tout autre manière ainsi que l'aliénation par vente échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros), représenté par 3.386 (trois mille trois cent quatre-vingt-six) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 169.300,- (cent soixante-neuf mille trois cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 84.650,- (quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros) à EUR 253.950,- (deux cent cinquante-trois mille neuf cent cinquante euros), le cas échéant par l'émission de 6.772 (six mille sept cent soixante-douze) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est dès à présent autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme de six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à quinze heures à Luxembourg, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas décidé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Capuzzo, N. Schroeder, I. Bressan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 56, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2004.

J. Elvinger.

(029214.3/211/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

METAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 12.573.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029215.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ADEO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.223.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ADEO MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029069.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ADEO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 74.223.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est confirmée la nomination de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ADEO MANAGEMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029071.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

MATELEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 137, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 99.979.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe Forthomme, électricien, né à Arlon le 6 février 1966, demeurant à B-6700 Arlon, rue Netzer 1, ici représenté par Monsieur Benoit Devaux, expert comptable, demeurant à B-Virton, en vertu d'une procuration datée du 17 mars 2004,

laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MATELEC, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Rodange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts ou par décision de l'associée unique.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet tous les travaux d'électricité du bâtiment ainsi que la vente de matériel électrique, hi-fi, T.V., l'installation et la vente de systèmes d'alarme et de matériel informatique ou réseau informatique, domotique, immotique et soudure.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou se fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par l'associé unique Monsieur Philippe Forthomme prénommé, par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité tant avec la loi sur les sociétés commerciales que les présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

De plus, les parts ne pourront être cédées librement qu'aux autres associés, et ce moyennant un agrément émis par l'organe de gestion. Elles ne pourront être cédées ou transmises par décès à des tiers, y compris les héritiers et ayants cause de l'associé défunt, sauf agrément de l'organe de gestion.

Les parts seront cédées à la valeur établie lors de la dernière assemblée générale. Le prix ainsi fixé est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et ne peut être modifié entre-temps que par une décision de l'assemblée générale prise aux conditions de présence et de majorité requise pour les modifications aux statuts.

Le prix est payable au plus tard dans l'année à compter du jour du rachat. En aucun cas, le cédant ne peut exiger la dissolution de la société.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. L'associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Philippe Forthomme prénommé.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4831 Rodange, 137, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Devaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, vol. 143S, fol. 2, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

G. Lecuit.

(029077.3/220/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

WELCOME TO ORANGE COUNTRY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 89.818.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Signature.

(029084.3/806/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

QUICK T. CENTRAL T., QUICK TRANSPORTS, CENTRAL TAXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller Tesch.

R. C. Luxembourg B 93.824.

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Françoise Gilniat, pensionnée, née à Audun le Tiche (France), le 15 août 1947, demeurant à L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller Tesch.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée QUICK TRANSPORTS, CENTRAL TAXI, S.à r.l., en abrégé QUICK T. CENTRAL T., S.à r.l., avec siège social à L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller Tesch,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.824,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 06 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 687 du 1^{er} juillet 2003.

Suivant décision sous seing privé, en date du 22 octobre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1376 du 30 décembre 2003, ont été effectuées des cessions de parts de sorte que Madame Françoise Gilniat, est devenue seule associée de la société.

Le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

La comparante prie le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

1. Modification de l'objet social de sorte que l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet le transport de marchandises par route avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes et l'immatriculation de moyens de transport au contrôle technique.

La société a encore pour objet le commerce et l'enlèvement de vieux métaux.

La société a en outre pour objet la vente de pommes frites, de saucissons, de sandwiches garnis, de crèmes-glacées préfabriquées et de gaufres aux foires et marchés.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

2.- Monsieur Guillaume Weinachter, artisan-commerçant, né à Luxembourg, le 22 septembre 1957, demeurant à L-1530 Luxembourg/Bonnevoie, 48B, rue Anatole France, a déclaré démissionner en tant que gérant technique. Il lui est accordé pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat.

3.- Monsieur Romain Albert Marc Lemmer, chauffeur, né à Luxembourg, le 9 janvier 1966, demeurant à L-9012 Etelbruck, 46A, avenue des Alliés est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Gilniat, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2004, vol. 896, fol. 46, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2004.

F. Kessler.

(029169.3/219/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**QUICK T. CENTRAL T., QUICK TRANSPORTS, CENTRAL TAXI, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4250 Esch-sur-Alzette, 59, rue Marie Muller Tesch.
R. C. Luxembourg B 93.824.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2004.

F. Kessler.

(029171.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SIPG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 82.939.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029108.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

PRIMUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 25.215.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de
PRIMUS (la «Société») tenue au siège social de la Société le 5 avril 2004 à 11.00 heures*

«Suite à la demande de la Commission de Surveillance du Secteur Financier en décembre 2003 de mettre un terme, avec effet immédiat, au mandat de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., LUXEMBOURG, en sa qualité de Réviseur d'Entreprise de la Société, l'Assemblée décide de mettre fin à ce mandat et de nommer en remplacement la société MAZARS, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 30 juillet 2004. Les comptes clôturés au 30 mars 2004 seront donc audités par la société MAZARS.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029127.3/3085/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 39,611,575.-.**Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.377.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UHS INTERNATIONAL INC., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Mr François Lerusse, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established on January 26, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the «Société à responsabilité limitée» established in Luxembourg under the name of UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 82.377, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 10, 2001, published in the Mémorial C, Recueil n° 1165, dated December 14, 2001.

The articles of incorporation have been amended by virtue of a deed of the undersigned notary dated June 29, 2001, published in the Mémorial C, Recueil n° 97 dated January 18, 2002.

II. The Company's share capital is set at thirty-nine million six hundred eleven thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 39,611,575.-) represented by one million five hundred eighty-four thousand four hundred sixty-three (1,584,463) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by ten million seven hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 10,777,275.-) in order to raise it from its present amount of thirty-nine million six hundred eleven thousand five hundred seventy-five Euros (EUR 39,611,575.-) to fifty million three hundred eighty-eight thousand eight hundred fifty Euros (EUR 50,388,850.-) by creation and issue of four hundred thirty-one thousand ninety-one (431,091) new shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

UHS INTERNATIONAL INC., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the four hundred thirty-one thousand ninety-one (431,091) new shares and pay them fully up in the amount of ten million seven hundred seventy-seven thousand two hundred seventy-five Euros (EUR 10,777,275.-), by contribution in kind of four hundred thirty-two thousand one hundred thirty-six (432,136) shares representing twenty-nine point zero nine percent (29.09%) of the share capital of SANTE PARTENAIRE, S.à r.l., a Luxembourg «Société à responsabilité limitée», with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 82.375, with a share capital in the amount of thirty-seven million one hundred thirty-two thousand eight hundred fifty Euros (EUR 37,132,850.-) represented by one million four hundred eighty-five thousand three hundred fourteen (1,485,314) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, which are hereby transferred to and accepted by UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., at the value of ten million seven hundred seventy-seven thousand two hundred ninety-eight Euros ninety-eight Cents (EUR 10,777,298.98).

The value of this contribution in kind is based on a certified and signed balance sheet as of October 31, 2003 of SANTE PARTENAIRE, S.à r.l., and on a declaration made by its Manager that show a net asset value of the contributed shares in the amount of ten million seven hundred seventy-seven thousand two hundred ninety-eight Euros ninety-eight Cents (EUR 10,777,298.98).

Proof of the contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

* a balance sheet as of October 31, 2003 of SANTE PARTENAIRE, S.à r.l., prenamed, certified «true and correct» by its Manager;

* a declaration of SANTE PARTENAIRE, S.à r.l., stating that:

1. UHS INTERNATIONAL INC. is the sole and full owner of the contributed shares and possess the power to dispose of them, the contributed shares being legally and conventionally freely transferable;

2. all further formalities are in course in order to duly carry out and formalize the transfer of the shares and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. The sole shareholder resolved to allocate the excess contribution of twenty-three Euros ninety-eight Cents (EUR 23.98) to the legal reserve of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of incorporation that shall henceforth be read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at fifty million three hundred eighty-eight thousand eight hundred fifty Euros (EUR 50,388,850.-) represented by two million fifteen thousand five hundred fifty-four (2,015,554) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., already holds one million fifty-three thousand one hundred seventy-eight (1,053,178) shares of SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., representing 70.91% of the total issued shares of SANTE PARTENAIRES, S.à r.l.

Through this contribution in kind UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., will own 100% of the shares in SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, and therefore, the Company refers to the article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for capital duty exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at five thousand Euros (EUR 5,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UHS INTERNATIONAL INC., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par M. François Lerusse, employé, ayant son adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.377, constituée suivant acte reçu par le notaire sousigné en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1165 en date du 14 décembre 2001.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 97 du 18 janvier 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-neuf millions six cent onze mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 39.611.575,-) divisé en un million cinq cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent soixante-trois (1.584.463) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 10.777.275,-) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf millions six cent onze mille cinq cent soixante-quinze Euros (EUR 39.611.575,-) à cinquante millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 50.388.850,-) par la création et l'émission de quatre cent trente et un mille quatre-vingt-onze (431.091) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

UHS INTERNATIONAL INC., précité, par voie de son mandataire précité déclare souscrire aux quatre cent trente et un mille quatre-vingt-onze (431.091) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent soixante-quinze Euros (EUR 10.777.275,-) par apport en nature de quatre cent trente-deux mille cent trente-six (432.136) parts sociales représentant vingt-neuf virgule zéro neuf pour cent (29,09%) du capital social de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.375, ayant un capital social d'un montant de trente-sept millions cent trente-deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 37.132.850,-) divisé en un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quatorze (1.485.314) parts sociales, lesquelles sont par la présente transférées à et acceptées par UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l. à la valeur de dix millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 10.777.298,98).

La valeur nette comptable de cet apport en nature est basée sur un bilan certifié et signé de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., au 31 octobre 2003, et sur une déclaration faite par ses gérants au terme de laquelle l'apport est évalué à dix millions sept cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros et quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 10.777.298,98).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

* un bilan établi au 31 octobre 2003 de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., prénommée, certifié «véritable et juste par ses gérants.

* une déclaration de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., établissant que:

1. UHS INTERNATIONAL INC. est l'unique propriétaire des parts sociales apportées et possède le pouvoir d'en disposer, les parts sociales apportées étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

2. toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

IV. L'associé unique décide d'allouer la contribution excédentaire de vingt-trois Euros quatre-vingt-dix-huit Cents (EUR 23,98) à la réserve légale de la Société.

V. L'associé unique décide, suite à l'augmentation de capital ci-dessus décrite, de modifier l'article 6 des statuts pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante millions trois cent quatre-vingt-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 50.388.850,-) représenté par deux millions quinze mille cinq cent cinquante-quatre (2.015.554) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., étant propriétaire de un million cinquante-trois mille cent soixante-dix-huit (1.053.178) parts sociales de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., représentant 70,91% du capital social de cette dernière.

Dans la mesure où, suite à cet apport en nature, UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., détiendra 100% des parts sociales de SANTE PARTENAIRES, S.à r.l., une société ayant son siège social au Luxembourg, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit en pareil cas l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille euros Euros (EUR 5.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lerusse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 31, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

J. Elvinger.

(029242.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IRON TEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029105.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IRON TEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.568.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029103.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SEB INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 28.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Signature.

(028907.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

ANDREW CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 74.495.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06614, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(028951.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2004.

LIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 10.086.

L'an deux mille quatre, le seize mars, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIBELUX S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 10.086, constituée suivant acte reçu le 3 mai 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 126 du 22 août 1972.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C du 27 février 2004 et du 6 mars 2004;

- dans le journal luxembourgeois «Lëtzebuurger Journal» du 27 février 2004 et du 6 mars 2004.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 10.000 (dix mille) actions série A et les 9.210.755 (neuf millions deux cent dix mille sept cent cinquante-cinq) actions série B, actuellement émises, 8.418 (huit mille quatre cent dix-huit) actions série A et 9.210.755 (neuf millions deux cent dix mille sept cent cinquante-cinq) actions série B sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision quant à la dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 57, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

J. Elvinger.

(029192.3/211/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

QUE PASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 94.946.

L'an deux mille trois, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée QUE PASA, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 94.946, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 juillet 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée se compose de l'associé unique, savoir Monsieur Carlos Manso, restaurateur, né à Castelo Branco (Portugal), le 27 octobre 1963, demeurant à L-5290 Neuhausgen, 56, rue Principale,

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cessions de parts sociales

a) Monsieur Carlos Manso, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Olivier Maingain, ouvrier, demeurant à L-2230 Luxembourg, 33, rue du Fort Neipperg,

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration elle délivrée, ce acceptant;

50 (cinquante) parts sociales de la société à responsabilité limitée QUE PASA, S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix total de EUR . . .

le prix ci-avant fixé a été payé par Monsieur Olivier Maingain à Monsieur Carlos Manso antérieurement au présent acte et hors présence du notaire instrumentant, dont quittance entière et définitive;

b) Monsieur Carlos Manso, représenté comme dit ci-avant, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit;

à Monsieur Jean-Marie Da Rocha, employé privé, demeurant à L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg,

ici représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, prénommée, en vertu d'une procuration elle délivrée, ce acceptant;

50 (cinquante) parts sociales la société à responsabilité limitée QUE PASA, S.à r.l., prédésignée;

pour et moyennant le prix total de . . .

le prix ci-avant fixé a été payé par Monsieur Jean-Marie Da Rocha à Monsieur Carlos Manso antérieurement au présent acte et hors présence du notaire instrumentant, dont quittance entière et définitive;

Lesdites procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les associés préqualifiés déclarent consentir aux dites cessions de parts sociales, conformément aux stipulations de l'article dix des statuts.

Ensuite Monsieur Carlos Manso, dûment représenté, agissant en sa qualité de gérant, déclare accepter les cessions de parts ci-avant documentées et les considérer comme dûment signifiées à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts sociales ci-avant documentées, les associés décident de modifier le deuxième alinéa de l'article six des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Deuxième alinéa.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- 1.- Monsieur Olivier Maingain, cinquante parts sociales.
- 2.- Monsieur Jean-Marie Da Rocha, cinquante parts sociales.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées.»

Troisième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des gérants actuels, savoir Messieurs Carlos Manso et Sébastien Cazenave.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer comme nouveau gérant Monsieur Olivier Maingain.

La société est valablement engagée par la signature unique du gérant.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, vol. 19CS, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2004.

J. Elvinger.

(029194.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

QUE PASA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 37, rue du Fort Neipperg.

R. C. Luxembourg B 94.946.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029199.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.522.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01374, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Signature

Administrateur

(029314.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HARROW HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.522.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 20 juin 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

4. Les mandats des Administrateurs ainsi que celui de Commissaire aux Comptes venant à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans le mandat des administrateurs M. Christophe Blondeau, M. Nour-Eddin Nijar, M. Romain Thillens, M. Rodney Haigh et M. Pierre Hoffmann et du Commissaire aux Comptes HRT REVISION, S.à r.l.;

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle à tenir en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029311.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LAGONDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.076.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour LAGONDA INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00288. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029062.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LAGONDA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 81.076.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est confirmée la nomination de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour LAGONDA INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029063.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

VIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 8, Brillwée.

R. C. Luxembourg B 50.180.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire à la date du 27 février 2004

La société EUROCOMPTE S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg a été nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), R. C. Luxembourg B 23.090, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire aux comptes remplacé.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Kehlen, le 27 février 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00782. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029130.3/1051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ALL MECHANICS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 78.241.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029064.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ALL MECHANICS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 78.241.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est confirmée la nomination de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ALL MECHANICS TRADING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029065.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Share capital: USD 31,000.-.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 88.245.

—
In the year two thousand four, on the twelfth day of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 764968 ALBERTA INC., having its business office at 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8,

- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, having its business office at 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8.

Both here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

By virtue of two proxies established on March 11, 2004.

The said proxies, signed *in varietur* by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the joint stock company established in Luxembourg under the name of CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., formerly NEWHILL INTERNATIONAL S.A. (hereafter «the Company»), with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, incorporated pursuant to a notarial deed of M^e Henri Hellinckx, notary in Mersch, of June 22th, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1373 of September 21th, 2002, the articles of association of which have been amended by two notarial deeds of M^e Joseph Elvinger,

prenamed, of October 10th, 2002, published in the Mémorial C n° 1725 of December 3th, 2002, on October 9th, 2003, published in the Mémorial C n° 1178 of November 11th, 2003.

II. The Company's share capital is set at thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

III. The shareholders resolved to increase the corporate capital by fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand United States Dollars (USD 31,000.-) to forty-six thousand United States Dollars (USD 46,000.-) by creation and issue of one hundred fifty (150) new shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

IV. 764968 ALBERTA INC. resolved to waive its preferential subscription right in favor of CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED (hereafter «CNRL» or «the Contributing Company»), prenamed, admitted to the subscription of the one hundred fifty (150) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened CNRL, prenamed, here represented by Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy established on March 11, 2004. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contributing Company, through its proxyholder, declared to subscribe to the one hundred fifty (150) new shares and fully pay them up in the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) by contribution in cash, which is hereby transferred to and accepted by the Company.

The contribution in cash is valued at twelve thousand two hundred and sixty euros (EUR 12,260.-) at the ECB rate (1.2235 USD against 1 EUR).

V. Pursuant to the above increase of capital, article 5, first paragraph of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at USD 46,000.- (forty-six thousand United States Dollars) divided into 460 (four hundred sixty) shares with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.»

Further to the above increase of capital, the four hundred sixty (460) shares of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, representing the entire share capital of the Company are held as follows:

- 764968 ALBERTA INC., prenamed, owner of one (1) share;
- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, prenamed, owner of four hundred fifty-nine (459) shares.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand and two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 764968 ALBERTA INC., ayant son siège social au 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8,
- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, ayant son siège social au 2500, 855 2nd Street SW, Calgary, Alberta, Canada, T2P 4J8.

Chacune ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

En vertu de deux procurations données le 11 mars 2004,

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., anciennement NEWHILL INTERNATIONAL S.A., (ci après «la Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire public à Mersch, en date 22 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1373 daté du 21 septembre 2002, et dont les statuts ont été modifiés par deux actes notariés de Maître Joseph Elvinger, prénommé, du 10 octobre 2002, publié au Mémorial C n° 1725 du 3 décembre 2002, et du 9 octobre 2003, publié au Mémorial C n° 1178 du 11 novembre 2003.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille dollars américains (USD 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100.-) chacune.

III. Les actionnaires décident d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille dollars américains (USD 31.000,-) à quarante-six mille dollars américains (USD 46.000,-) par la création et l'émission de cent cinquante (150) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

IV. 764968 ALBERTA INC. décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription en faveur de CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED (ci après «CNRL» ou «l'apporteur»), admise à la souscription des cent cinquante (150) nouvelles actions.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue CNRL, prédésignée, ici représentée par Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 11 mars 2004. Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Apporteur, par son mandataire, déclare souscrire aux cent cinquante (150) nouvelles actions et les libérer intégralement au montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000,-) par apport en numéraire.

L'apport en numéraire est évalué à douze mille deux cent soixante euros (12.260,-) au taux de change BCE (1,2235 USD pour 1 EUR).

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5, premier paragraphe des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. § 1.** Le capital souscrit est fixé à USD 46.000,- (quarante-six mille dollars américains) représenté par 460 (quatre cent soixante) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars américains) chacune.»

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les quatre cent soixante (460) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune représentant l'entière du capital social sont désormais détenues comme suit:

- 764968 ALBERTA INC., prénommée, propriétaire d'une (1) action;
- CANADIAN NATURAL RESOURCES LIMITED, prénommée, propriétaire de quatre cent cinquante-neuf (459) actions.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, vol. 142S, fol. 99, case 8. – Reçu 122,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

J. Elvinger.

(029237.3/211/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.245.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029239.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HOLDING FOR TECHNOLOGICAL INNOVATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R. C. Luxembourg B 62.360.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01113, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029096.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.763.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Première résolution

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand'Rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029066.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 69.763.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est acceptée la démission de ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.

- est confirmée la nomination de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- est confirmée la nomination de ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, reprenant le mandat en cours.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour ALEXIS PROJECT CONTRACTORS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, réf. LSO-AP00279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029067.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FAUCON INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 53.278.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2004, que le mandat des organes sociaux étant venus à échéance, ont été nommés:

a) administrateurs:

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la C.E. e.r. avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en remplacement de Mesdemoiselles Martine Schaeffer et Martine Gillardin.

b) commissaire aux comptes:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et avec la mission spéciale de statuer sur les exercices 2001, 2002 et 2003, en remplacement de Madame Gerty Marter,

pour une période de 6 années expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / S. Bortolus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029378.3/535/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.536.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01559, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A.

P. Bouchoms

Directeur Général Adjoint

(029121.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 28.536.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 2 mars 2004 et de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mars 2004

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2004 la résolution suivante:

Huitième résolution

Dans le cadre de la révision des comptes du fonds SANPAOLO INTERNATIONAL FUND, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers (LUXEMBOURG) pour l'exercice 2004 suivant sa proposition d'honoraire datée du 17 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Statutaire du 30 mars 2004 la résolution suivante:

Cinquième résolution

Dans le cadre de la révision des comptes de la Société, le Conseil d'Administration renouvelle, pour une durée de 1 (un) an, le mandat de Réviseur d'Entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers (LUXEMBOURG) pour l'exercice 2004 suivant sa proposition d'honoraire datée du 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

SANPAOLO WM LUXEMBOURG S.A.

P. Bouchoms

Directeur Général Adjoint

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029117.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

GENERAL EUROPEAN INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 52.652.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 21. November 2003

In Ausübung des Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften hat die Hauptversammlung beschlossen, die Geschäfte der Gesellschaft fortzuführen.

Luxemburg, 21. November 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029143.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

R&M BATIMENT ET ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 18.431.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029100.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

THINK AHEAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 92.725.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029111.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

HFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 88.794.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029113.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

L.C.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01098, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029115.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SOFIMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 31.023.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(029119.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**CONSULTING GROUP GLOBAL CAPITAL MARKETS FUNDS (LUXEMBOURG),
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 83.162.

Le bilan au 31 mai 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signatures.

(029125.3/1176/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

BEMAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 71.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00779, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour la Gérance

Signature

(029133.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

VIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8274 Kehlen, 8, Brillwee.
R. C. Luxembourg B 50.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00784, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(029140.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

EDEN PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.502.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Signature.

(029154.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

GALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.518.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés:	1.676,48 EUR
- Résultats de l'exercice:	549.586,77 EUR
- Acompte sur dividende:	- 280.000,00 EUR
- Report à nouveau	271.263,25 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Signature.

(029172.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CAPITOL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.311.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01589, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2004.

Signature.

(029170.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FORFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.517.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés:	7.119,26 EUR
- Résultats de l'exercice:	560.512,02 EUR
- Acompte sur dividende:	- 250.000,00 EUR
- Report à nouveau	<u>317.631,28 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Signature.

(029175.3/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

CEMFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.591.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés:	40.286,65 EUR
- Résultat 2003:	93.189,74 EUR
- Report à nouveau	<u>133.476,39 EUR</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Signature.

(029179.3/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**ADVANCE SOLUTION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ADVANCE SOLUTION S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 91.819.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 13 avril 2004.

Signature.

(029123.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

EUROTECNICA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 71.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mars 2004.

H. Hellinckx.

(029024.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ANNA MINING MACHINERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.093.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01647, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Signature.

(029183.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ANNA MINING MACHINERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.093.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Signature.

(029187.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ANNA MINING MACHINERY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 83.093.

*Extrait des résolutions et décisions prises par les associés pour l'approbation des comptes annuels
au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002*

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001;
- d'affecter 5% du bénéfice de l'exercice 2001 à la réserve légale et de reporter le solde à nouveau;
- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- de cesser l'affectation à la réserve légale qui a atteint les 10% du capital social et de reporter le bénéfice de l'exercice 2002 sur les exercices suivants;
- de donner décharge aux gérants de la société, M. Grigoriy Present, Mme Lyudmila Present et Mme Anna Present pour l'exécution de leurs mandats pour les opérations de la société au cours des exercices clos au 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANNA MINING MACHINERY, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029195.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 85.966.

EXTRAIT

Suite à la décision du conseil de gérance le mandat de délégué à la gestion journalière de MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. a été retiré à Monsieur John Mulryan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

19 mars 2004.

MONEYLINE TELERATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029259.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

ENTREPRISE JEAN FORTUNATO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5880 Hesperange, 157, Ceinture Um Schlass.
R. C. Luxembourg B 13.591.

Changement d'adresse des associés et des administrateurs/gérants

Associés:

Fortunato Giovanni né le 19 mai 1935 à Sammichele di Bari - Italie
Nouvelle adresse: 157, ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange
Di Gioia Benedetta née le 29 décembre 1939 à Sammichele di Bari - Italie
Nouvelle adresse: 157, ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange

Administrateurs/Gérants:

Fortunato Giovanni né le 19 mai 1935 à Sammichele di Bari - Italie
Nouvelle adresse: 157, ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange
Di Gioia Benedetta née le 29 décembre 1939 à Sammichele di Bari - Italie
Nouvelle adresse: 157, ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange
Fortunato Domenica née le 17 juillet 1964 à Luxembourg
Adresse inchangée: 157, ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange

Hesperange, le 13 avril 2003.

ENTREPRISE DE PLAFONNAGE JEAN FORTUNATO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01741. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029222.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

LAGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.599.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mars 2004 que:

- Monsieur René Schmitter, Président du Conseil d'Administration, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange,
- Monsieur Jean Claude Schaeffer, Directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Et que:

- La FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l., siège social 47, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029238.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SOCIETE COMMERCIALE INDUSTRIELLE ET TECHNIQUE (S.C.I.T.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 97.384.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration réuni à Luxembourg le 9 mars 2004

Il est décidé d'octroyer à l'administrateur-délégué un pouvoir de signature individuel doublé d'un pouvoir de cosignature obligatoire à l'égard des autres administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Collas

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029306.3/607/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

RONNDRIESCH 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 75.772.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 mars 2004 que:
- Monsieur Aloyse Wagner, Maître Electricien, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Joseph Dostert, Dirigeant de Société, demeurant à Luxembourg,
ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009,

et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,
a été élue Commissaire aux comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029240.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

RONNDRIESCH 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 106, Kohlenberg.
R. C. Luxembourg B 75.771.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 11 mars 2004 que:
- Monsieur Aloyse Wagner, Maître Electricien, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Joseph Dostert, Dirigeant de Société, demeurant à Luxembourg,
ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009,

et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
a été élue Commissaire aux comptes pour la même période en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029243.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

IMMOAMSTERDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 60.174.

—
Il résulte de différents courriers datés des 23 et 24 mars 2004 que les sociétés EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., EUROCONSEILS S.A. et ST THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD ont démissionné de leur mandat d'Administrateur avec effet au 31 mars 2004.

Il résulte également d'un courrier daté du 24 mars 2004 que la société EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029309.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**DEUTSCHE POSTBANK AKTIENGESELLSCHAFT NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 96.791.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2003, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, Lagebericht und Prüfbericht der Wirtschaftsprüfer, ist in Luxemburg, am 8. April 2004, réf. LSO-AP01358 einregistriert und anschließend beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt worden.

Hinsweis zur Bekanntmachung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. April 2004.

DEUTSCHE POSTBANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

C. Schmitz / G. Berke

(029262.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

**DEUTSCHE POSTBANK AKTIENGESELLSCHAFT NIEDERLASSUNG LUXEMBURG,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
H. R. Luxemburg B 96.791.

Andreas Bezold, geschäftsansässig in D-Bonn, wurde mit Wirkung ab dem 1. April 2004 zum Mitglied des Vorstands der DEUTSCHEN POSTBANK AG ernannt.

Der Vorstand der DEUTSCHEN POSTBANK AG, Bonn, ist seither wie folgt besetzt:

Prof. Dr. Wulf von Schimmelfmann, Vorsitzender, D-Bad Homburg

Loukas Rizos, D-Frankfurt/Main

Dirk Berensmann, geschäftsansässig D-Bonn

Stefan Jütte, D-Bonn

Dr. Wolfgang Klein, D-Bonn

Lothar Rogg, D-Bonn

Andreas Bezold, D-Bonn

Luxemburg, den 13. April 2004.

DEUTSCHE POSTBANK AG NIEDERLASSUNG LUXEMBURG

C. Schmitz / G. Berke

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029271.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

DANUBE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 35.165.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 avril 2004 que:

- Monsieur Christian Thury, Gestionnaire de sociétés, demeurant au 17, rue des Pierres du Niton, CH-1207 Genève,
- Madame Gilian Albert, Gestionnaire de sociétés, demeurant au 17, rue des Pierres du Niton, CH-1207 Genève,
ont été réélus Administrateurs pour une durée de six ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

A été élue Administrateur pour la même période en remplacement de M. Marian Banovski, Administrateur démissionnaire:

- Mademoiselle Laetitia Ahlin, Gestionnaire de sociétés, demeurant au 17, rue des Pierres du Niton, CH-1207 Genève.

A été réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00903. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029248.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SOCIETE INVESTISSEMENT HURLE-VENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.262.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05253, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2004.

Signatures

Administrateurs

(029325.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

SOCIETE INVESTISSEMENT HURLE-VENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.262.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la période du 5 juillet 2002 au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05252. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029324.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.

FINAROM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.783.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 mars 2004 que:

- Monsieur Gérald J. Meyer, demeurant au Park Palace, Bloc E, Appartement 538, 6 Impasse de la Fontaine, MC-98000 Principauté de Monaco;

- Monsieur Fred-Henri Firmenich, demeurant au 55, Egerton Crescent, GB-SW3 2ED Londres;

- Monsieur Christian Gellerstad, demeurant professionnellement au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Et que:

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029244.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2004.
